



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY

Téléphone →

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

eMail : 91snudifo@gmail.com

Site : snudifo91.fr



Compte-rendu du CTSD du lundi 5 septembre 2022

Chers collègues,

Le CTSD carte scolaire premier degré s'est tenu ce lundi 05 septembre.

Le SNUDI FO 91 est intervenu à la demande des collègues PE adjoints ou en direction d'écoles pour des demandes d'ouvertures ou d'annulations de fermeture.

Vendredi 02 septembre (après 21h et après demande écrite du SNUDI FO 91) la Direction Académique avait enfin adressé aux représentants du personnel la liste des mesures qu'elle soumettrait à la consultation du CTSD.

Cette liste présentait 5 fermetures et 16 ouvertures. ([voir tableau récap ici](#)) → <https://bit.ly/3x3kpui>

Dans les documents présentés le lundi 05, matin même du CTSD apparaissaient 39 comptages déclarés en cette rentrée. Selon nos retours, il y a eu des comptages qui n'apparaissent pas sur le document et qui n'étaient pas prévus en juin: donc combien de comptages ont réellement été effectués en cette rentrée?

Les IEN, les collègues CPC ont été envoyés en mission de comptage afin de bien vérifier que nous savions compter.

Il est vrai que, selon des enquêtes sérieuses, le niveau en maths dans les écoles serait en chute libre.

Pourquoi ces comptages ?

Sûrement pour améliorer le bien-être des équipes, ne pas causer de stress supplémentaire durant cette rentrée tendue (cf M. le ministre).

Mais ce qui est sûr, c'est que ce comptage a permis à la DSDEN91 d'améliorer sa gestion comptable du rapport classe/élèves.

Bien entendu cela se fait au détriment des équipes. Peut-être que M.NDIAYE comme M.BLANQUER pourra lui aussi fièrement redonner à Bercy les sommes économisées sur le dos des personnels et des élèves.

Même si Monsieur le DASEN nous assure que les fermetures se font dans le dialogue et dans le respect des personnels, nous savons aussi que cela dépend parfois des circonscriptions.

Toutefois, factuellement, nous avons constaté que les collègues non affectés à TD (mais qui ont rejoint l'équipe dès le mois de juin et préparé leur classe connaissant leur niveau avant l'été) sont une variable d'ajustement dont la souplesse se situe entre le « Titre Définitif » et le « Contractuel ».

« Contractuel » lui aussi de plus en plus difficile à recruter --> il en manque encore 70 !

(Voir bilan des postes officiellement vacants ci-dessous)

Si vous êtes affectés à TP et que la DSDEN91 décide d'économiser votre poste à la rentrée vous sautez !

Pas de mesure de carte scolaire bien entendu pour vous et vous prendrez ce qui restera de disponible en cette rentrée !

Lors du CTSD, à travers la déclaration préalable, les représentants du SNUDI FO 91 ont demandé notamment un recrutement immédiat de tous les postes nécessaires dans l'éducation Nationale. Car au delà des postes non-pourvus en Essonne ceux créés sont en plus insuffisants par rapport aux besoins.

([voir déclaration cliquez ici](#)) → <https://bit.ly/3Da0o9z>

En réponse à la déclaration préalable du SNUDI FO 91 siégeant en CTSD pour la FNEC FP FO 91, Monsieur le Directeur Académique a indiqué qu'il n'apporterait pas d'éléments concernant le second degré et qu'il n'y aurait pas de CTSD pour le second degré et que d'ailleurs il n'y en a pas habituellement en Essonne. Historiquement c'est vrai.

Mais cette rentrée est elle aussi tristement historique.

Dans d'autres départements, un CTSD pour les collèges et lycées est programmé cette année...

Après les interventions de tous les représentants du personnel, M. le DASEN a fini par annoncer, 1 nouvelle fermeture et 3 ouvertures complémentaires.

Au vu de la situation des écoles du département et de l'organisation d'une rentrée avec les "moyens du bord", en conséquence du refus du ministre NDIAYE de recruter massivement des enseignants et d'octroyer des moyens supplémentaires permettant de compenser les conséquences des confinements sur les élèves et des non remplacements de l'année qui vient de s'écouler (ce qui passe par une baisse générale des effectifs dans toutes les écoles, la mise en place de petits groupes avec des enseignants supplémentaires pour permettre le rattrapage, l'augmentation indispensable du nombre de classes et de dispositifs spécialisés RASED, ULIS...), **les 2 représentants FO en CTSD ont bien entendu voté contre ce projet de carte scolaire.**

Les 8 autres représentants des personnels ayant eux aussi voté contre !

Le DASEN doit re-convoquer le CTSD carte scolaire demain matin jeudi 08 septembre 2022.

Unaniment, l'ensemble des représentants se sont exprimés contre ces mesures en inadéquation avec les besoins réels.

Il est fort probable que le projet que présentera jeudi matin Monsieur le DASEN soit strictement le même.

En effet, c'est bien le ministre de l'éducation Nationale qui est responsable et qui pourrait changer dès maintenant la donne.

L'abondance est terminée chers collègues.

Obtiendrons-nous quelque-chose si on demande bien gentiment ?

N'est-il pas enfin temps d'exiger un salaire enfin correct et des conditions de travail décentes ?

Ce lundi 5 septembre 2022, donc, s'est tenu le CTSD carte scolaire de rentrée.

Présents :

- M. BOURNE-BRANCHU, directeur académique et les 2 DASEN adjoints
- M. JAVOY, IENA
- Mme BONNET, Secrétaire Générale de la DSDEN91
- FNEC FP FO 91 : 3 représentants dont 2 du SNUDI FO 91 (2 titulaires 1 suppléante)
- FSU : 5 représentants titulaires
- CGT : 2 représentants (1 titulaire 1 suppléant)
- CFDT : 1 représentant
- UNSA : 1 représentant

Lecture des déclarations préalables de chacune des organisations syndicales.

Réponses du DA :

- **La revalorisation des personnels** : sur le plan RH, l'ensemble des personnels de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) a été revalorisé de 3,5% du point d'indice → La FNEC FP FO rappelle que c'est largement insuffisant au vu de l'inflation qui a dépassé les 6%.

L'ensemble des personnels enseignants de l'Éducation Nationale sera revalorisé de 10%.

Les enseignants commenceront leur carrière avec un traitement de 2000€ .

FO → *Le Directeur Académique reprend les déclarations aux médias du ministre. Futur ? Futur proche ?*

- **La formation des contractuels** : ils ont bénéficié de 4 jours de formation avant la rentrée. C'est inédit, ça ne se faisait pas avant car les contrats commençaient au 1er septembre. Maintenant ils sont formés et

rémunérés ! Le DASEN rappelle que leur formation ne se limitera pas à ces 4 jours. Ils auront un tuteur rémunéré en + des PEMF qui les suivront. Les PEMF seront disponibles pour assurer ces missions car (selon M. le DASEN) comme ils auront moins de PES à suivre et qu'il y a 4 ETP en plus cette année ils auront du temps... → La FNEC FP FO rappelle que les PES, quant à eux, ne sont pas payés pour les jours qu'ils font avant la rentrée. A cela, le DASEN répond qu'ils ne sont qu' « invités » à venir... La FSU intervient car certains « tuteurs » de l'an passé n'auraient pas reçu leur rémunération et le DASEN répond qu'il peut y avoir du retard mais qu'ils seront payés... FO → *Travailler plus pour gagner plus... Commençons par exiger d'être rémunéré correctement pour le travail réalisé. Surveillance d'étude le soir, de cantine le midi, classe pendant les vacances, tutorat etc. Pourquoi pas. Mais que cela se fasse en plus d'un salaire à la hauteur.*

- **Les GS à 24** : Le fait de mettre en place les GS à 24 n'alourdit pas, selon le DASEN, les effectifs dans les autres niveaux. Les GS ont été ciblé car les seuils du nombre d'élèves par classe étaient les plus élevés en maternelle (30/31) → La FNEC FP FO rappelle que cette mesure devrait être globalisée. Mais le DASEN répond que dans certaines communes il n'y a pas de salle disponible et donc que la mairie refuse cette ouverture !

FO → *Si l'Éducation est Nationale ces mesures doivent s'appliquer partout ! Dans certaines écoles les collègues nous ont fait remonter qu'il n'y a plus de salle des maîtres en cette rentrée à cause des GS MAX. Mais nous avons besoin d'une salle des maîtres !*

- **Le projet école du futur** (expérimentation marseillaise) : ce projet est basé sur 3 éléments : le volontariat des écoles participantes, l'élaboration d'un projet d'école et l'accompagnement financier des projets d'écoles retenus. → La FNEC FP FO rappelle son opposition à la mise en place de tels projets qui visent à l'autonomie (cf université) puis à l'UBERISATION de l'école publique. Concrètement les promesses de moyens dans les écoles marseillaises qui ont été embobinées dans cette « expérimentation » sont restées à l'état de promesses !

- **Concours exceptionnel** : le DASEN est dans l'attente des indications ministérielles. → La FNEC FP FO exige l'ouverture immédiate d'un concours exceptionnel à bac +3 dans le 1er degré plutôt que des recrutements de contractuels précaires ! (Cf site du SNUDI FO 91 CR audience ministre NDIAYE) → <https://bit.ly/3TPs7lt>

- **Changement climatique** : il est question ici, notamment, du bâti scolaire. 23 millions d'euros supplémentaires ont été alloués pour le plan de relance + 8 millions d'euros pour l'investissement local + 13 millions d'euros. L'État accompagne les collectivités locales mais cela reste néanmoins une de leurs compétence en application de la Loi de décentralisation. FO → *On risque d'avoir encore très chaud dans nos classes pendant longtemps !*

- **Le taux d'ENT** dans le département est trop faible. 15 communes ont fait des investissements. Les PE sont accompagnés pour en appréhender l'utilisation.

FO → *Éducation Nationale ? Moyens inéquitables d'une commune à l'autre !*

- **La « CDIation » des AED** : le décret est paru tardivement. Ils rencontrent donc des difficultés à être recrutés par des établissements. Le DASEN rappelle qu'il n'y a pas d'exigence de continuité pour pouvoir bénéficier d'un CDI au bout de 6 ans (que se soit à temps plein ou à temps partiel). La Secrétaire Générale évoque la création d'une boîte mail fonctionnelle permettant de faire remonter les situations personnelles des agents. Il s'agit d'une démarche individuelle. Ce n'est pas automatique. Il suffit d'écrire à l'adresse suivante : ce.aed.cdi91@ac-versailles.

Intervention FO → *Monsieur le DASEN, ainsi que l'indiquait notre déclaration préalable, vous voyez bien qu'il y a des questions urgentes concernant le second degré.*

Le DASEN reste sur sa position de refus.

- **Absence d'instance CTSD pour le 2nd degré** afin d'évoquer les situations des établissements (collèges, lycées). Le DASEN estime que les dotations ont été réparties en fin d'année scolaire, ensuite c'est aux établissements d'agir. → La FNEC FP FO rappelle que cela ne l'empêchera pas de porter les demandes des établissements qui l'ont mandatée.

- **L'absence d'affectation** : La situation des élèves qui se retrouvent sans affectation en fin de 3ème sera évoquée en CDEN. Cette situation n'est pas inédite. Plusieurs leviers existent pour y remédier : certains jeunes ont d'autres projets qui n'apparaissent pas sur affelnet, certains élèves ont fait plusieurs vœux et s'orientent vers la voie générale, certains décident de redoubler pour obtenir l'orientation souhaitée l'année suivante, certains s'orientent vers des établissements privés, un travail avec le CIO doit être fait pour que l'élève puisse s'ouvrir à une autre orientation, on peut remplir les places vacantes. → *La FNEC FP FO exige l'ouverture immédiate de places dans les lycées professionnels, en fonction des projets professionnels de ces 900 élèves essonniers, ainsi qu'une augmentation de la DGH des établissements concernés. Cela doit s'accompagner d'une étude précise des besoins : plateaux techniques, postes à créer, budget de l'établissement...etc.*

Les ajustements de rentrée proposés par le DASEN :

- 16 créations : 22, 24, 91, 152, 184, 196, 342, 473, 516, 554, 595, 632, 656, 680, 753, 756 (utilisation d'un poste supplémentaire pour les décharges de direction)

N°22 : EP Simone Veil à Arpajon

N°24 : EE Victor Hugo à Arpajon

N°91 : EE Rosa Parks à Brétigny S/Orge

N°152 : EP André Malraux à Corbeil-Essonnes

N°184 : EP Jean-Théodore Lepeintre à Boullay-les-Troux

N°196 : EE Camille Magne à Breuillet

N°342 : EM Les donjons à Soisy sur Seine

N°473 : EM Les sources à Linas

N°516 : EP Saint-Jacques à Ormoy

N°554 : EP Vilgenis à Massy

N°595:EE Saint-Charles Gatinot à Montgeron

N°632 : EM Le centre à Orsay

N°656 : EE Le centre à Orsay

N°680 : EP Les Hauts Fresnais à Ballainvilliers

N°753 : EE Aristide Briand à Savigny S/Orge

N°756 : EE Jules Ferry groupe 1 à Savigny S/Orge

- 4 suppressions : 154, 560 (3 TP), 577 (annulation d'une création en juin), 725 (2 retraits : 1 collègue pourra rester sur l'école, l'autre sera réaffecté).

N°154 : EE Paul Langevin à Corbeil-Essonnes

N°560 : EE Louis Moreau à Massy

N°577 : EM Les grands Godeaux à Yerres

N°725 : EE La ferme du temple à Ris-Orangis

Sur Massy, l'école Descartes (545) subit également une fermeture de classe. Le collègue a été réaffecté sur une autre école de la ville.

Volonté affichée de limiter le nombre de suppressions franches.

Volonté affichée de conserver la dotation de juin de 10 postes de brigade en + qui de fait sont en effet déjà insuffisants.

Présentation des situations particulières par les syndicats.

Après les interventions de tous les représentants du personnel, M. le DASEN a fini par annoncer, 1 nouvelle fermeture et 3 ouvertures complémentaires.

Retour de la DSDEN91 :

Statut quo sur St-Exupéry à Savigny S/Orge

1 Retrait sur Descartes à Massy (en dessous du seuil...)

3 Créations →

1 Estienne d'Orves à Verrières (avec +0,5 décharge dir)

1 Emile Bouton à Villemoisson

1 Les Ombrages à Brunoy

Vote :

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 10

CTSD de repli jeudi 8 septembre 2022.

Questions diverses :

19/22 EXEAT (départs validés)

6/28 INEAT (arrivées validées)

Job-dating : 100 contractuels recrutés en juin, 92 contractuels renouvelés

Pas de recrutement à bac +2

Consignes du ministère de recruter à bac +3

Départs à la retraite au 1er septembre : 163 (sauf invalidité en cours d'année)

Une disponibilité est de droit en cours d'année pour suivre son conjoint. Elle est validée par le DASEN pas par l'IEN. Délai de 2 mois à respecter ! *FO → Nous contacter pour demande de disponibilité.*

Nbre de postes vacants à la rentrée : (70 postes à pourvoir de PE contractuels)

Mais selon la DSDEN91 dans toutes les classes il y avait en cette rentrée un enseignant face aux élèves.

FO → Un adulte dans chaque classe face aux élèves. La plupart sont des enseignants ! Merci de nous faire remonter la réalité dans vos écoles. Combien de remplaçants (zil/BD) sont affectés dès cette rentrée sur les postes non-pourvus ? Juste 73 ? Vraiment ? Combien de contractuels, de PES à temps plein...

La DSDEN91 a déjà recruté plus de 200 PE contractuels cette année et en cherche encore 70 de plus. Soit au total plus que de PE fonctionnaires stagiaires (233).

7 poste de psychologues scolaires sont vacants

12 postes de médecins scolaires sont vacants

8 postes d'infirmières scolaires sont vacants

Impossible d'avoir des chiffres pour le manque criant d'AESH en Essonne !

FO → selon la DSDEN91 le recrutement est constant... Et cela empêche donc de savoir si il y a des postes vacants. Pourtant c'est facile de dire à un instant T, par exemple le jour du CTSD où par avance la question a été posée, combien il reste de postes vacants même si des recrutements sont en cours de signature ! Ainsi au prochain CTSD on pourrait comparer. Tant de postes nécessaires au total, tant de postes occupés ou tant de postes vacants. Un petit calcul en règle de 3 ou en pourcentage et on voit si on progresse ou si on régresse dans les recrutements. Et si la démonstration qu'on manque aussi d'AESH est faite on peut oser se poser aussi pour les AESH la question du salaire, du statut, des conditions de travail ... Comme pour l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale qu'on arrive pas à recruter !

M1/M2

233 PES dont 73 à temps plein

M2 alternant en stage responsabilité : 87

Stages avec observation : 70

AED alternants : 17

152 M2 vont passer le concours à la rentrée prochaine

Remplaçants :

647 ETP : 8.5% d'emplois pour le département

Grigny, Corbeil, Évry 1 : bonification pour les 18 demi-journées de formation

En cas de manque de remplaçants le choix se fait selon la durée de l'absence, la taille de l'école...

FO → répartir les élèves en cas d'urgence oui. Mais si cela devient systématique la hiérarchie en fait une règle et ainsi nous participons tous à la dégradation de nos conditions de travail ! Chaque PE absent DOIT être remplacé ! Comment travailler en MATER à 35 en élémentaire à 30 ? Voir plus ! Pas de remplacement ? Pas d'enseignement possible ! Exigeons des conditions de travail correctes pour nous et nos élèves ! Contactez-nous.

ASA covid : pas de traitement différencié entre 1er et 2nd degré selon le DASEN.

FO → SOIT Monsieur le DASEN, mais concrètement certaines circonscriptions et certains collèges ont été bien plus à l'écoute des personnels et des problématiques engendrées par le COVID que d'autres.

Promotion à la HC :

Dernier promu : 140 points mais attention 140 points cela ne vaut pas promotion. Il y a des discriminants ancienneté dans le poste, AGS etc qui déterminent aussi la position de « promouvables »

Documents pour le maintien (redoublement) : pas de définition réglementaire des documents à fournir. L'IEN donne un avis. Mais c'est bien l'équipe enseignante qui prend la décision à transmettre aux parents qui ensuite valide ou non. L'IEN accompagne l'avis en commission si il y a. (selon l'IENA ce sont les parents qui le plus souvent souhaitent le maintien)

Liaison école-collège : pas de connaissance particulière. Les enseignants sont ceux qui connaissent le mieux les élèves qui vont arriver au collège. La vraie question est de savoir ce que les collègues du 2nd degré en font.

Décharge des directeurs des APC loi Rilhac. Selon le DASEN il faut attendre le décret d'application.

FO → Pourquoi y aurait-il un décret ? La loi Rilhac est très claire à ce sujet et un décret ne peut pas être contraire à la loi. [Cliquer ici infos complètes](https://bit.ly/3Bjt6mQ) → <https://bit.ly/3Bjt6mQ>

LOI n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école

Article 2

« VI.-Le directeur ... ne participe pas aux activités pédagogiques complémentaires de son école, sauf s'il le souhaite.

Autotests COVID pour les collègues : Le DASEN renvoie vers la foire aux questions.

Oui si les collègues le souhaitent. Retrait en Pharmacie avec attestation professionnelle + carte d'identité = 10 autotests gratuits en pharmacie.

Les règles générales valent pour l'espace scolaire.

Distribution d'une boîte de 50 masques par personnel. Livraison en cours dans les circonscriptions.